

Charte de la Transition collective

Projet de GITE – Contenu de la Charte

9 JUILLET 2020- 10H-12H

ÉTAIENT PRESENTS :

- Elisabeth Lagadec - CPIE Logne et Grand-Lieu – Chargée de mission biodiversité
- Jacky Berthaume – Erelec, Président de l'IePAD
- Pierre Lavoix – Armor SAS, coordinateur du projet IePAD
- Maud Chapalain – Région Pays de la Loire - Pôle Biodiversité et littoral
- Vincent Bordelas –

Animation du comité et
rédaction du compte-rendu :



LOGNE ET GRAND-LIEU

THEMATIQUES DE LA CHARTE :

Dynamique
collective

Implication des
entreprises et
acteurs du
territoire

Valorisation du
parc à l'extérieur

Mutualisation
des espaces,
services et
équipements

Aménagement

Paysage et
biodiversité

Intégration
architecturale

Consommation
de l'espace

Sécurité et
accessibilité

Nuisances
sonores

Qualité de l'air
intérieur

Gestion des
ressources

Eau

Energie

Déchets

Mobilité /
transport

Trajet domicile -
travail

Logistique de
transport



TABLE DES MATIERES

1. DYNAMIQUE COLLECTIVE	3
1.1. Implication des entreprises et acteurs du territoire	3
1.2. Valorisation du parc à l'extérieur	3
1.3. Mutualisation d'espaces, services et équipements	4
2. AMENAGEMENT	5
2.1. Paysage et biodiversité	5
2.2. Intégration architecturale	6
2.3. Consommation de l'espace	6
2.4. Sécurité et accessibilité	6
2.5. Nuisances sonores	7
2.6. Qualité de l'air intérieure	7
3. RESSOURCES	8
3.1. Eau	8
3.2. Energie	8
3.3. Déchets	9
4. MOBILITE/TRANSPORT	10
4.1. Trajets domicile-travail	10
4.2. Logistique de transport	10

1. DYNAMIQUE COLLECTIVE

1.1. IMPLICATION DES ENTREPRISES ET ACTEURS DU TERRITOIRE

1.1.1. Prospector les parties prenantes autour du parc

- Lister les parties prenantes pour faire du lien en amont du projet : Institutionnels, habitants, pompiers, gendarmes etc.
- Rencontrer les parties prenantes dans un cadre convivial (exemple : Journée des voisins)

1.1.2. Créer et animer une association d'entreprises reconnue comme interlocuteur référent

- Coordonner et accompagner les entreprises volontaires
- Organiser des comités de pilotage réguliers intégrant l'ensemble des acteurs du territoire : collectivités, entreprises, salariés, partenaires etc.
- Définir un plan d'actions concret basé sur la charte
- Piloter ces actions
- Maintenir un cadre convivial

1.1.3. Favoriser l'implantation des entreprises

- Réaliser un livret d'accueil,
- Faciliter les relations entre l'administration et les entreprises
- Participer à la bonne intégration des nouveaux entrepreneurs

1.1.4. Assurer les échanges en internes et sensibiliser les salariés en organisant des activités

- Informer les entreprises des actions : newsletter
- Sorties/ateliers, biodiversité, ateliers durables
- Les impliquer dans des actions participatives (carré pour la biodiversité, jardins partagés, plantations...)
- Les impliquer dans les décisions et projets spécifiques : information, consultation, concertation, co-construction et codécision

1.2. VALORISATION DU PARC A L'EXTERIEUR

1.2.1. Elaborer des outils de communication

- Elaborer des outils de communication : flyers, affiches, oriflamme, site internet, réseaux sociaux, LinkedIn, charte d'infographie etc.

1.2.2. Participer aux instances

- Assurer une veille de ce qui se passe sur le territoire
- Partager ses expériences

1.2.3. Organiser des évènements sur le site

- Organiser des évènements sur le site (portes ouvertes, ADDT, Entreprise et Biodiversité) en impliquant et accompagnant les entreprises dans l'organisation

1.2.4. Installer une signalétique pédagogique sur le site

- Panneaux d'informations,
- Penser aux mises à jour régulières, ne pas laisser les outils devenir obsolètes

1.3. MUTUALISATION D'ESPACES, SERVICES ET EQUIPEMENTS

1.3.1. Mutualiser les services

- Mutualiser les services de sécurité
- Mutualiser une cantine collective (restaurant ouvrier)
- Mutualiser une crèche collective d'entreprises

1.3.2. Mutualiser les espaces

- Mutualiser un parking (bien situé, central, arboré, perméable, avec étages, ombrières photovoltaïques, peut être financé en partie par la comcom ?)
- Mutualiser une déchèterie
- Mutualiser une salle de réunion (nombreuses salles vident les ¾ du temps).
- Mutualiser des espaces de convivialités : zones de repos, pique-nique, parc etc.

1.3.3. Mutualiser les équipements

- Flotte de véhicules électriques
- Nacelles de travaux : actuellement de la location car n'en possède pas, mais coûteux
- ATEX : équipement spécifique à Atmosphère explosif
- Achat groupé mutualisé

2. AMENAGEMENT

2.1. PAYSAGE ET BIODIVERSITE

2.1.1. Gérer les espaces enherbés de façon différenciée

- Assurer une diversité de milieux et de gestion sur le site : éco-pâturage, fauche tardive, tonte plus rase ...
- Assurer la gestion et la préservation des espaces verts dans le temps
- Eviter les espaces verts « confettis » et créer des espaces qui auront de véritables fonctions
- Communiquer sur les actions pour ne pas donner une image d'espaces négligés

2.1.2. Proscrire l'utilisation des phytosanitaires dans la gestion des espaces verts

- Privilégier le désherbage mécanique
- Laisser place à la flore spontanée

2.1.3. Lutter contre les espèces exotiques envahissantes

- Arracher les essences dites « invasives »
- Interdire la plantation de plantes exotiques envahissantes

2.1.4. Aménager des zones refuges/nidification pour la faune

- Favoriser l'installation des oiseaux, chauves-souris, insectes, hérissons etc.
- Installer des nichoirs et gîtes sur les bâtiments et dans les espaces verts
- Laisser du bois sur place après coupe quand c'est possible

2.1.5. Assurer les continuités écologiques du parc dans le contexte paysager

- Faire un diagnostic de la TVB à l'échelle du parc avec propositions d'actions
- Plantation d'arbres et arbustes « Végétal local » et remplacement des vieilles haies monospécifiques.
- Gestion et préservation des plantations existantes
- Créer des mares naturelles
- Aménager de façon paysagère les aires de stockage et de livraison
- Rendre perméable à la petite faune et à la flore les clôtures
- Possibilité de mettre des bacs pour les plantations
- Privilégier les essences locales (label « végétal local »), nourricières, facile d'entretien, adapté au contexte urbain, diversifiées
- Envisager d'utiliser des plantations d'arbustes comme clôtures : exemple prunelier et aubépine
- Eviter les éléments trop fragmentant : murs pleins par exemple.

2.1.6. Aménager les extérieurs pour s'adapter au changement climatique

- Lutter contre les îlots de chaleurs
- Faire un diagnostic des zones exposées aux fortes chaleurs (profil de température), avec des propositions d'actions

2.1.7. Lutter contre la pollution lumineuse

- Adapter l'éclairage extérieur : fréquence, période et type d'éclairage

2.2. INTEGRATION ARCHITECTURALE

2.2.1. Aménager des poubelles pour les déchets volants

- Des poubelles installées à plusieurs endroits du site pour jeter les déchets volants

2.2.2. Respecter l'harmonie architecturale

- Ne pas faire de rupture complète avec le bâti,
- Eviter les constructions à caractère précaire,
- Opter pour des coloris de matériaux cohérents : palette de couleur sur le parc
- Limiter, organiser, voir camoufler les zones de stockage par des plantations végétales : se référer à 2.1.5. Continuités écologiques pour les types de plantations

2.2.3. Assurer l'entretien des bâtiments

- Entretien régulièrement des bâtiments (nettoyage, rénovation des façades) et leurs abords,
- Assurer à minima la remise en état des parcelles lors du départ d'une activité
- Concevoir les locaux de façon à faciliter l'entretien

2.2.4. Assurer une veille sur l'évolutivité des bâtiments

- Etudier les notions d'évolution d'usage et d'adaptation du bâtiment

2.3. CONSOMMATION DE L'ESPACE

2.3.1. Zéro artificialisation nette

- Limiter les zones artificialisées

2.3.2. Mutualiser les espaces communs

- Se référer à 1.3.2. Mutualiser les espaces
- Ne pas construire de nouveaux locaux quand il est possible de partager avec les autres entreprises en place

2.3.3. Favoriser le partage des locaux au sein d'une entreprise

- Faciliter la mise en place de télétravail pour partager les locaux

2.4. SECURITE ET ACCESSIBILITE

2.4.1. Assurer la sécurité du site

- Respecter les normes anti-infractions, vols, espionnage industriel : Possibilité de mutualiser la contractualisation d'une entreprise spécialisée dans la sécurité
- Faire des aménagements pour limiter le temps disponible pour des vols (exemple de petits murets chez Bruno Lambert)
- Mettre en place des caméras de surveillance
- Installer et entretenir des clôtures sur toutes les parcelles, en permettant un minimum de perméabilité pour la faune et la flore (se référer à 2.1.5 Continuités écologiques)
- Possibilité de mutualiser les services de sécurité : se référer à 1.3.1. Mutualiser les services.
- Sécuriser les accès vélos pour encourager cette pratique, se référer à 1

2.4.2. Assurer le bon état de la voirie du site

- Entretien régulièrement la voirie,
- Veiller à la bonne utilisation de l'espace,
- Signaler tout problème de circulation et stationnement

2.4.3. Rendre les locaux accessibles aux personnes en situation de handicap

- Accueil des salariés en situation de handicap et clients
- Respect de la réglementation en vigueur
- Voir à quel handicap précisément on est confronté sur le site

2.5. NUISANCES SONORES

2.5.1. Respecter les normes en vigueur

- Arrêtés préfectoraux ?

2.5.2. Réaliser une étude des bruits sur la zone

- Etudier les zones les plus à risque de provoquer des nuisances

2.5.3. Aménager des plantations

- Planter des haies pour réduire l'impact du bruit sur le parc, se référer à 2.1.5. Continuités écologiques

2.6. QUALITE DE L'AIR INTERIEURE

2.6.1. Réaliser une étude sur la qualité de l'air intérieure

- Choisir les entrées d'air du bâtiment du côté où l'on juge que les sources de pollution sont moindres en fonction des vents dominants
- Éviter les installations comportant des conduits d'amenée d'air dont le maintien en état sanitaire est difficile
- Assurer une bonne ventilation des locaux comportant des équipements polluants (imprimantes laser, télécopieurs, photocopieurs)
- Assurer les débits de renouvellement d'air les plus importants, compatibles avec souci d'économie d'énergie et permettant de limiter la prolifération des pollutions
- Choisir des matériaux en fonction de l'environnement
- Prendre en compte le bien être des salariés (ventilation des locaux)

3. RESSOURCES

3.1. EAU

3.1.1. Permettre une collecte efficace des eaux pluviales

- Apporter soin particulier aménagement paysager du bassin : traité de façon écologique plutôt que de façon purement technique
- Réflexion pour donner à ce bassin une vocation complémentaire (incendie, anti-pollution)
- Entretien réseau de collecte

3.1.2. Assurer la gestion intégrée des eaux pluviales

- Définir le coefficient d'imperméabilisation
- Végétaliser les toitures
- Perméabiliser les sols : aires de stationnement, passages piétons
- Aménager un bassin tampon
- Limiter les surfaces imperméabilisées
- Favoriser l'infiltration à la parcelle

3.1.3. Préserver la ressource en eau potable

- Consommation rationnelle de la ressource : économiseurs d'eau
- Récupération des eaux de pluie pour certains usages (espaces verts)
- Installer des équipements de comptage des effluents afin de pouvoir évaluer les volumes traités, en cas d'utilisation d'eau de process
- Mutualiser les usages pour les espaces consacrés à la gestion pluviale
- Utiliser les indicateurs de fuite au réseau, quantité d'eau rejetée

3.2. ENERGIE

3.2.1. Maîtriser la dépense énergétique pour les bâtiments existants

- Favoriser l'éclairage naturel
- Privilégier les équipements lumineux limitant les dépenses énergétiques (ampoules basses conso, LED)
- Opter pour des éclairages intelligents avec capteur de luminosité
- Examiner l'opportunité de produire à partir d'énergies renouvelables (panneaux solaires par exemple)
- Faire un suivi annuel des consommations énergétiques
- Examiner l'opportunité d'une approche HQE pour les futurs aménagements

3.2.2. Réfléchir en amont d'un parc à la consommation future des constructions

- Privilégier les formes urbaines économes, compactes, qui favorise les apports solaires et permette un confort d'été sans climatisation
- Promouvoir une isolation des bâtiments supérieurs à la réglementation thermique en vigueur
- Equiper les fenêtres des locaux de protections solaires extérieures efficaces
- Privilégier des bâtiments à inertie thermique lourde ou moyenne

3.2.3. Optimiser l'éclairage extérieur

- Optimiser l'éclairage public en fonction de l'usage et dans un souci d'économie d'énergie
- Prendre en compte les risques de pollution lumineuse, se référer à 2.1.5. Continuités écologiques

3.2.4. Envisager les solutions collectives par la mise en place de réseau

- Mutualiser les services /abonnements, se référer à 1.3.1. Mutualiser les services

3.3. DECHETS

3.3.1. Partager et réemployer les déchets

- Certains produits et aménagement perdent leurs usages auprès d'une entreprise mais peuvent être réemployés par les autres entreprises du parc

3.3.2. Facilité l'accès à la déchèterie

- Notamment mutualiser la déchèterie : se référer à 1.3.2. Mutualiser les espaces

3.3.3. Assurer une réflexion sur le cycle de vie des produits

- Prendre en compte l'origine d'un produit à sa fin de vie
- Réduire en amont le volume de leurs déchets

3.3.4. Mener une gestion efficace des déchets

- Approche collective de la collecte des déchets
- Proscrire les pratiques de brûlage des déchets

3.3.5. Gérer les décharges irrégulières

- Ne pas multiplier les décharges sur chaque parcelle, de façon non contrôlée

4. MOBILITE/TRANSPORT

4.1. TRAJETS DOMICILE-TRAVAIL

4.1.1. Assurer la proximité et l'accessibilité au parc d'activité

- Réfléchir en amont à la localisation d'un nouveau parc en lien avec les zones habitées et les transports public
- Adapter les horaires de travail pour coïncider avec les transports publics
- « Plan déplacement Entreprise » de la communauté de communes.

4.1.2. Inciter à l'utilisation de véhicules moins polluants

- « Prime Mobilité » des entreprises
- Mettre en place de bornes de recharges

4.1.3. Faciliter la mise en place de télétravail pour réduire les trajets

- Faire le lien avec 2.3.3. Favoriser le partage des locaux

4.1.4. Contribuer à la mise en place de co-voiturage

- Parking commun : se référer à 1.3.2. Mutualiser les espaces
- Faciliter l'utilisation de cheminements autour du parking commun
- Définir des zones de co-voiturages, éventuellement des panneaux d'affichages et réseaux sociaux

4.1.5. Faciliter l'utilisation de vélo par les salariés

- Renforcer, prolonger et sécuriser les cheminements pour piétons et vélos.
- Prévoir stationnement deux roues efficaces et utilisables pour chaque parcelle
- Faciliter l'utilisation de cheminements doux sur le parc et autour du parc
- Sécurisation des parkings, se référer à 2.4.1. Assurer la sécurité du site
- Mettre en place des bornes de recharges

4.2. LOGISTIQUE DE TRANSPORT

4.2.1. Assurer le remplacement des poids lourd par des véhicules moins polluants

- Véhicules moins polluants au sens larges
- Pour les électriques, aménager des bornes de recharges

4.2.2. Aménager des accès

- Aménager des accès préservant les secteurs sensibles set permettant un partage équitable et sûr de la voirie
- Réaliser un plan de circulation prioritaire de façon à renforcer la sécurité

4.2.3. Mutualiser les transports

- Se référer à 1.3.3. Mutualiser les équipements

4.2.4. Eviter les transports express

- Transport couteux, fonctionnant beaucoup à vide